

chaire en paysage et environnement

Le paysage comme pierre angulaire d'une vision de transition écologique et de qualité de vie pour Montréal

Avis présenté à l'Office de consultation publique de Montréal Par la **Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal** Dans le cadre de *Réflexion 2050*

Montréal, le 6 octobre 2022

INTRODUCTION

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt pour la démarche de consultation en cours que la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) présente ici à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) son mémoire inspiré du *Projet de ville* dans le cadre de la consultation *Réflexion 2050*.

Notre première appréciation des documents intitulés *Projet de ville* et *Aperçu des propositions* est positive : ils sont foisonnants d'idées et couvrent plusieurs dimensions qu'il nous apparaît nécessaire de prendre en compte pour imaginer, planifier, aménager, développer, gouverner et vivre la ville. Les propositions mises au jeu dans ces deux documents stimulent l'imagination. En ce sens, ils sont bien conçus pour jouer leur rôle de bougies d'allumage dans le cadre du processus de consultation en cours.

Toutefois, nous pensons qu'un important travail de synthèse est encore requis avant de pouvoir parler d'une vision de planification et d'aménagement à proprement parler. Concrètement, les défis à relever dans l'élaboration de la vision et du PUM sont :

- produire une vision à la fois multidimensionnelle et intégrée ;
- produire une vision à la fois adaptée à Montréal et aux défis globaux;
- produire une vision qui puisse se traduire en plans et en projets adaptés aux divers territoires investis de valorisations culturelles et sociales qui composent la ville;
- mobiliser et engager la multiplicité d'acteurs concernés par ceux-ci, au-delà du cadre du présent exercice de consultation publique.

Considérant la nature de ces défis, il nous paraît important d'articuler le *Projet de ville* autour de concepts intégrateurs, afin de dépasser l'impression de foisonnement d'idées et de multiplicité de chantiers prioritaires qui se dégage pour l'instant, à nos yeux, des documents de référence. Également, il serait souhaitable de s'assurer du caractère opératoire des concepts retenus, pour faciliter l'identification des orientations d'aménagement à privilégier, leur appropriation, leur mise en œuvre et le suivi des résultats.

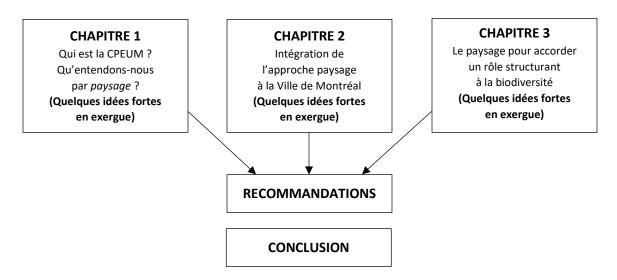
Dans ce mémoire, nous espérons faire la démonstration que la notion de *paysage*, de même que les théories et les méthodes (de recherche et de prospective, de planification et d'aménagement des territoires, et d'accompagnement des acteurs concernés) développées autour de ce concept, sont susceptibles de contribuer significativement à la vision du futur PUM, et ce, à plusieurs égards : intégration des échelles spatiales et cohérence des orientations d'aménagement à tous les niveaux; prise en compte des préoccupations paysagères¹ et des priorités sociales, culturelles, écologiques et économiques; intégration des connaissances issues de diverses disciplines et des expériences et points de vue d'acteurs multiples.

¹ **« Enjeu de paysage » ou « préoccupation paysagère »**: Préoccupation entretenue par un ou plusieurs groupes d'intervenants à l'endroit des qualités d'un territoire donné, qualités reconnues à partir d'une lecture plurielle du territoire (ex. : esthétique, environnementale, patrimoniale, économique) (Paquette et coll., 2008). Un enjeu émerge généralement lorsque les transformations (pressenties ou réelles) du paysage menacent l'intégrité d'un cadre de vie, d'un champ visuel, d'un environnement, mettent en péril la pratique d'une activité ou limitent la fréquentation d'un lieu (Poullaouec-Gonidec et coll., 2003).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous prendrons le temps, dans le premier chapitre de ce document, de présenter notre organisation et de circonscrire la perspective depuis laquelle nous élaborons nos réflexions et positions : notre « perspective paysage ». Au chapitre suivant, nous présenterons notre appréciation du niveau d'intégration de la notion de paysage dans la planification urbaine, à Montréal, et montrons comment le parachèvement de ce processus dans le futur PUM serait bénéfique, au vu des défis de planification urbaine à relever. Le troisième chapitre se concentre sur le potentiel de l'approche paysage pour opérationnaliser un objectif incontournable inscrit dans le Projet de ville : accorder un rôle structurant à la biodiversité.

Au fil de ces trois chapitres, nous mettrons en exergue quelques idées fortes, souhaits et pistes d'action qui ressortent de notre réflexion. Ce sont les jalons qui nous serviront d'appuis pour formuler, au chapitre suivant, une liste de dix recommandations.

En conclusion, nous verrons comment le fait d'enchâsser la notion de paysage dans le PUM représente, à notre avis, une opportunité pour Montréal de faire montre de son identité unique, de son savoir-faire et de son pouvoir d'innovation, au Québec comme sur la scène internationale.



Le présent avis a été développé par **Sylvain Paquette**, titulaire de la CPEUM depuis 2017 et professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; **Philippe Poullaouec-Gonidec**, co-fondateur et premier titulaire de la CPEUM, également fondateur et premier titulaire de la Chaire UNESCO en paysage urbain de l'Université de Montréal et professeur émérite de la Faculté de l'aménagement de cette même institution; et **Charles Bergeron**, conseiller en recherche à la CPEUM. Le contenu de ce mémoire n'engage que ses auteurs.

Enfin, nous souhaitons assurer la Commission de notre entière disposition à lui fournir, au besoin, des compléments d'information et des réponses à ses questions. De même, nous tendons la main à la Direction de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'à tout autre acteur, municipal ou autre, concerné par l'élaboration et la mise en œuvre du PUM, pour prolonger la réflexion amorcée dans ce document et explorer des pistes de partage de nos expertises.

CHAPITRE 1

Qui est la CPEUM ? Qu'entendons-nous par paysage ?

La CPEUM est une chaire de recherche partenariale fondée en 1996 qui a pour mission de développer des connaissances de pointe et des moyens d'intervention dans le domaine du paysage au Québec. Au fil des ans, elle a su se maintenir à l'avant-plan de la recherche sur les paysages et sur les dimensions qualitatives des territoires québécois. L'accompagnement des acteurs publics et parapublics (ministères, Hydro-Québec) et des collectivités régionales (MRC) et locales (municipalités) dans le développement et l'aménagement des territoires, l'identification des paysages d'intérêt patrimonial, la requalification des entrées de ville, la gestion des emprises autoroutières ou encore l'insertion d'équipements comptent parmi les thématiques que la CPEUM a couvertes au fil des ans, et ce, en territoires urbains, périurbains et ruraux.

Il convient d'éclaircir d'emblée que la CPEUM s'appuie sur une **définition du paysage** qui recouvre, tout en les dépassant, les acceptions esthétiques ou patrimoniales des paysages, qui sont peut-être encore aujourd'hui celles qui viennent le plus spontanément à l'esprit d'une majorité de gens.

Nous définissons le paysage comme une appréciation du territoire, par un individu ou une collectivité, qui se développe sur la base de valeurs (historique, esthétique, écologique, économique, etc.) et d'usages (résidentiel, touristique, agricole, industriel, etc.) partagés. L'appréciation requiert que certains caractères particuliers d'un lieu (architecturaux, écologiques, historiques, etc.) ainsi que son expérience sensible fassent l'objet d'un attachement ou de valorisations sociales, culturelles, économiques ou écologiques. Ainsi, le terme « paysage » renvoie autant au phénomène de valorisation sociale et culturelle d'un milieu qu'à l'expression matérielle et immatérielle de la culture des personnes qui l'occupent ou qui le côtoient. Par conséquent, le paysage concerne les cadres de vie du quotidien tout autant que les emblèmes consacrés.

Notre définition s'accorde à celle de la *Convention européenne du paysage*² : « [...] une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. » Cette définition met en relief le caractère dynamique, évolutif, des paysages, qu'on a trop souvent tendance à considérer comme figés dans le temps. Elle souligne également le fait que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels doivent être considérés simultanément. (Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2011; p. 35)³

Cette perspective amène la CPEUM à documenter et à comprendre, dans le cadre de ses projets de recherche et de ses mandats d'expertise, la multiplicité des regards qui coconstruisent les

² Conseil de l'Europe. (2022). *La Convention européenne du paysage (Florence, 2000)*. https://www.coe.int/fr/web/landscape/the-european-landscape-convention

³ POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe et PAQUETTE, Sylvain. (2011). *Montréal en paysages*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

paysages et le caractère multidimensionnel des paysages (esthétique, environnementale, patrimoniale, économique). Nous nous attachons également à identifier et à comprendre les dynamiques des paysages d'exception tout autant que celles des paysages dits « ordinaires »⁴ et des cadres de vie.

En accord avec ce qui vient d'être établi, la CPEUM privilégie l'interdisciplinarité et la participation d'une grande diversité d'acteurs dans ses activités de recherche-action. Au carrefour des sciences de l'aménagement (architecture de paysage, architecture, urbanisme, design urbain), des sciences humaines et des sciences de la nature, elle favorise la production et la mobilisation des savoirs experts et profanes, pour en capter les bénéfices pratiques, méthodologiques et théoriques.

Idée

En vue de reconnaître le rôle central du paysage dans la présente réflexion, ne serait-il pas intéressant d'enchâsser cette définition aujourd'hui reconnue du paysage (ou une définition s'en rapprochant) dans les différents outils qui président au devenir de la ville, des quartiers, des écoterritoires, des secteurs industriels et autres territoires investis de valorisations paysagères – au premier chef, dans le PUM ?

→ Voir recommandations #1 et #2

Par ailleurs, le paysage peut être abordé non seulement en tant qu'objet de recherche, mais en tant que **projet collectif et rassembleur**. À ce compte, la CPEUM et ses partenaires s'impliquent régulièrement dans ce que nous appelons des « projets de paysage ». Il s'agit alors d'accroître la capacité des collectivités à accompagner les évolutions paysagères tout en tenant compte de la singularité des lieux. À la différence des approches d'aménagement territorial normatives ou descendantes (du haut vers le bas), le projet de paysage mise sur l'implication et l'engagement d'une pluralité d'acteurs concernés par un territoire donné et sur ce qui fait la singularité et la qualité du lieu.

Concernant plus particulièrement les paysages urbains, la CPEUM a développé une expertise appréciable, comme en font foi nos projets collaboratifs avec des villes et MRC, et, dans certains cas, les publications qui en sont issues. Pour n'en nommer que quelques-unes, mentionnons le *Guide de gestion des paysages au Québec | Lire, comprendre et valoriser le paysage* (2008), *Montréal en paysages* (2011) et *YUL MTL | Paysages en mouvement* (2015). Soulignons également que nous sommes à apporter les dernières touches à un nouveau guide, fruit d'une récente collaboration de recherche-action avec la Ville de Saint-Constant et la MRC de Roussillon. Ce guide proposera aux professionnels des municipalités et des MRC du Québec un processus collaboratif pour inscrire leurs démarches de planification du territoire, municipale ou régionale, dans une perspective paysagère.

⁴ « Paysage ordinaire » ou « paysage de l'ordinaire » : Se dit d'un paysage qui n'est pas encore l'objet d'un consensus social quant à sa qualité, à sa valeur et à la nécessité de le protéger. (Dewarrat et al., 2003)

Idée

Les méthodologies développées à travers l'approche paysagère appliquée aux territoires urbains, pour identifier les paysages et les territoires investis de préoccupations paysagères, nous apparaissent tout à fait adaptées aux besoins de la Ville de Montréal, qui aura à s'assurer que les déclinaisons locales de la vision d'ensemble de planification et d'aménagement du PUM soient ancrées dans les réalités et les aspirations particulières à chaque territoire.

→ Voir recommandation #3

À la lumière de ces premières précisions, le paysage ressort comme un concept à fort potentiel structurant et intégrateur pour le *Projet de ville*. Explorons cela plus en détail au chapitre suivant.

CHAPITRE 2

L'approche paysage à la Ville de Montréal : des acquis à maintenir, une intégration à parachever

À Montréal, les enjeux de paysage se manifestent aujourd'hui de manière récurrente à l'intérieur même des principaux dossiers d'aménagement et de développement, même lorsque le terme « paysage » n'est pas employé de manière explicite par les acteurs concernés ou les commentateurs de l'actualité municipale. Impacts de la COVID sur le travail et sur les espaces verts, vitalité économique du centre-ville et des artères commerciales, projets de densification résidentielle, intégration du REM de l'Est, aménagement des zones industrielles et de leurs interfaces avec les milieux de vie, adaptation aux changements climatiques, protection de la biodiversité : voilà autant de dossiers qui mettent en lumière des enjeux de préservation, de mise en valeur ou de développement de la qualité des territoires et des cadres de vie urbains, pour lesquels l'approche paysage est riche d'enseignements.

Mais dans quelle mesure, au juste, la Ville de Montréal intègre-t-elle déjà l'approche paysagère dans sa planification urbaine ?

À la fin des années 1980, suivant une tendance initiée dans les années 1960 dans plusieurs villes nord-américaines, Montréal s'est dotée de méthodes et d'outils pour documenter et protéger certaines perspectives visuelles emblématiques. En cohérence avec cette approche, où le paysage s'assimile au panorama, au « décor » offert à la vue, la Ville intègre au Plan d'urbanisme (1992 et 2004) les grandes perspectives visuelles vers et à partir du mont Royal.

Dans le Plan d'urbanisme de 2004, c'est un chapitre entier (2.5), intitulé *Un paysage urbain et une architecture de qualité*, qui se rapporte au paysage. On y détaille des objectifs de mise en valeur du mont Royal, du caractère insulaire de la ville et d'autres éléments identitaires du paysage urbain. Il y est également question de qualité du cadre bâti, de cohérence des aménagements des rues et espaces publics, et d'intégration des grandes infrastructures de transport. Ici, le paysage se taille une place au carrefour des perspectives de l'architecture du paysage et de l'urbanisme. Quant aux « milieux de vie de qualité, diversifiés et complets » et la mise en valeur du « patrimoine bâti, archéologique et naturel », ceux-ci font l'objet de chapitres distincts, où le paysage n'apparaît que superficiellement et de manière non opératoire. Pourtant, de notre point de vue, tous ces chapitres du Plan d'urbanisme gagneraient à relever d'une même vision intégrée du paysage, qui reconnaît ses dimensions sociales, écologiques et économiques, de même que son caractère dynamique et évolutif.

Par ailleurs, plusieurs enjeux relatifs au paysage tel que nous l'entendons sont pris en compte dans les politiques, plans d'action et stratégies sectorielles adoptées par la Ville au fil des ans. En 2011, dans notre ouvrage *Montréal en paysages*⁵, nous présentions les résultats de l'analyse de 14 outils de ce genre, incluant le Plan d'urbanisme de 2004. Sans surprise, ce dernier ressort de

6

⁵ POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe et PAQUETTE, Sylvain. (2011). *Montréal en paysages*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

notre analyse comme le seul document en mesure de couvrir l'ensemble des enjeux et des dimensions du paysage. Cependant, l'intégration autour de la notion sociale, culturelle et écologique des paysages n'y est pas achevée : le paysage n'y est pas présenté comme le concept intégrateur et opératoire qu'il est.

Depuis 2011, plusieurs autres politiques, stratégies et plans d'action ont été adoptés par la Ville et les arrondissements. À première vue, ceux-ci ont continué d'étendre l'éventail des dimensions du paysage prises en compte dans la planification urbaine, notamment à la faveur d'une préoccupation croissante pour la qualité des cadres de vie, la transition écologique et la résilience. Ainsi, nous avons l'impression qu'à l'heure actuelle les instruments de la Ville, incluant le Plan d'urbanisme, devraient poursuivre le travail engagé et développer davantage tout le potentiel de l'approche paysage.

Idée

En complément à notre premier balisage qui portait sur les instruments de planification urbaine de 2004 à 2011, il serait tout à fait pertinent de documenter la place du paysage (et des différentes acceptions et dimensions du paysage) dans les outils qui, depuis, ont présidé au devenir de la ville (plans d'urbanisme, modifications au plan d'urbanisme, PPU, plans d'action, stratégies, etc.). De cette façon, on pourrait identifier où se situent les déficits...

- de connaissances sur les paysages;
- de prise en compte de certaines dimensions du paysage dans les pratiques de la Ville et des arrondissements;
- relatifs aux outils disponibles ou à créer, pour connaître, comprendre et accompagner l'évolution des paysages urbains.
- → Voir recommandations #3, #8, #9 et #10

Au moment où les intervenants publics sont pressés de répondre aux demandes croissantes des populations concernant la cohérence des orientations et décisions qui touchent les territoires qu'ils habitent ou fréquentent, des assises holistiques de planification, d'aménagement et de gouvernance s'avèreraient des plus utiles. Les besoins en matière de reconnaissance et de mise en valeur de la spécificité et de la qualité des paysages urbains dans les pratiques d'aménagement deviennent incontournables, d'où la nécessité de doter la région montréalaise d'une vision commune et d'un cadre de référence cohérent en matière d'intervention paysagère.

Idée

Il nous semble que la Ville aurait intérêt à se donner les moyens de pallier les lacunes de connaissances fines sur les territoires faisant l'objet de valorisations sociales, culturelles et écologiques, au-delà des sites emblématiques, et sur les dynamiques qui président à l'évolution de ces paysages.

→ Voir recommandations #3 et #4

Idée

Montréal a déjà fait des pas significatifs depuis les années 1980 pour intégrer l'approche paysagère dans ses instruments de planification et d'aménagement urbain, et il est important de maintenir ces acquis dans le futur PUM.

Selon nous, Montréal est rendue à se doter d'une vision maîtresse et d'un cadre de référence cohérent en matière d'intervention paysagère. Le PUM pourrait-il jouer ce rôle ? Ne pourrait-il pas parachever la prise en compte du paysage dans la planification urbaine ?

→ Voir Recommandation #1

CHAPITRE 3

L'approche paysage pour rendre la biodiversité structurante

La place et le rôle que le *Projet de ville* entend accorder au vivant dans la planification et l'aménagement de la ville sont bien résumés par cette phrase, tirée de la page 81 du document : « Pour réussir la transition écologique, il est nécessaire que la planification urbaine accorde un rôle structurant à la biodiversité. » À ce titre, et à notre plus grande satisfaction, le *Projet de ville* et l'*Aperçu des propositions* présentent à plusieurs reprises l'idée d'inscrire les écosystèmes dans la ville. Cette idée s'articule tantôt à des priorités de mobilité et d'équité (rendre l'expérience de la nature plus accessible à tous par des corridors de mobilité verts), tantôt à un objectif d'adaptation du cadre bâti et des cadres de vie aux changements climatiques (accent sur les infrastructures vertes et bleus : sols perméables, toits verts, arbres de rue, etc.). Par ailleurs, ces documents expriment bien l'importance de protéger, renaturaliser et créer des milieux naturels pour le bénéfice commun de la biodiversité et des Montréalais.es.

Néanmoins, au-delà de l'énonciation d'une intention de miser sur les infrastructures vertes, il nous semble que le caractère structurant de la biodiversité devra être garanti par des orientations d'aménagement mieux précisées. À titre d'exemple, la vision d'aménagement développée en 2019 pour le Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI)⁶ est plus précise et plus opératoire que celle qui nous est présentée dans le *Projet de ville*, car elle se prononce sur la manière dont les composantes naturelles du paysage peuvent organiser l'espace à l'échelle du territoire visé, de même que l'expérience qu'en auront ses usagers. La vision du SIPI pose comme premier principe d'aménagement « intégrer les ressources paysagères et les espaces verts en une trame verte et bleue » structurante, présentée non seulement comme un réseau de mobilité et un ensemble d'infrastructures vertes et bleues, mais également comme « un instrument d'appropriation et de réhumanisation du SIPI ». (Ville de Montréal, 2019; p. 32)

Encore plus fondamentalement, il nous apparaît souhaitable que le futur PUM soutienne et encourage les valorisations paysagères qui dépassent l'approche utilitariste des espaces verts et des écosystèmes. Par exemple, la présence d'un bois ou d'un ruisseau dans un quartier n'est pas seulement bénéfique en vertu des valeurs d'usage (îlot de fraîcheur, loisirs, détente), mais trouve également sa validité au regard des **valeurs relationnelles**: identité du lieu, sentiment d'appartenance, inscription du quartier dans l'écosystème, valeurs spirituelles, etc. À ce sujet, soulignons qu'un important rapport récemment publié par la *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*⁷ constitue une source d'inspiration qu'il serait pertinent de considérer. Ce rapport met au jour la diversité des valeurs et des modes de valorisation du vivant qui sont susceptibles de limiter les processus économiques

_

⁶ Ville Montréal. (2019). Vision de développement économique du territoire | Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île. https://ehq-production-canada.s3.ca-central-

^{1.}amazonaws.com/documents/attachments/6f7cc1f9b3c2e699fd479cdb942993e2384569f3/000/021/22 1/original/Vision SIPI FINAL.pdf

⁷ La *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* le plus souvent désignée par son acronyme anglais « IPBES », est à la biodiversité ce que le GIEC est au climat.

et sociaux en cause dans la dégradation des écosystèmes. L'approche qui y est mise de l'avant n'est pas sans rappeler la nôtre : l'approche paysagère cherche à mettre en lumière et à comprendre la multiplicité des regards et des valeurs dont divers acteurs investissent les territoires, notamment les composantes naturelles de ces territoires.

À Montréal, les récentes mobilisations citoyennes pour la « protection » du Boisé Steinberg, des terrains fédéraux à proximité de l'aéroport Trudeau ou du golf d'Anjou, pour ne citer que ceux-là, sont révélatrices de telles valorisations paysagères. La survenue de ces manifestations d'attachement insoupçonné à certaines composantes paysagères souligne le besoin, pour la Ville, de se doter d'une approche et d'un cadre d'analyse qui documentent et favorisent la prise en compte des valorisations paysagères au préalable. Autrement dit, en amont de l'identification des secteurs à développer et de la définition du zonage relatifs au développement économique, pour assurer une adhésion sociale aux projets de développement proposés.

Idée

Ne serait-il pas intéressant de s'appuyer sur l'approche paysage pour :

- mettre en lumière les territoires montréalais investis de valorisations paysagères, incluant les paysages ordinaires ?
- déterminer des critères, indicateurs ou caractéristiques alternatifs aux critères d'exceptionnalité (valeur écologique d'exception, valeur patrimoniale d'exception) qui servent habituellement à déterminer ce qui est digne de conservation dans un quartier urbain?
- → Voir recommandation #4

Idée

Il nous semble qu'il serait prometteur de documenter et de prendre en compte dès le départ, comme partie intégrante de la vision présidant au futur PUM, les diverses valorisations du vivant, incluant dans les milieux de vie et les paysages ordinaires – c'est-à-dire en dehors des écoterritoires. Ces connaissances permettraient à la Ville d'orienter ses choix concernant :

- l'identification des sites à privilégier pour la conservation, la restauration ou même la création d'espaces naturels, à l'échelle des quartiers et à celle de la métropole;
- les objectifs de gestion à prioriser sur ces différents sites (objectifs de conservation écologique, de gestion des eaux, de qualité de vie et de santé des riverains des sites, d'attractivité économique, de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels, etc.);
- ou encore les modes de gouvernance à mettre en place sur les différents sites (différents arrangements collaboratifs possibles entre les services centraux, les arrondissements, les organisations de la société civile et les citoyens).
- → Voir recommandation #3, #4 et #5

Par ailleurs, les **dix écoterritoires** identifiés dans les plus récentes versions du Plan d'urbanisme de Montréal constituent des secteurs particulièrement propices à une opérationnalisation de l'objectif visant à faire de la biodiversité un élément structurant de la planification urbaine, et ce,

par la mise en œuvre de l'approche paysage. Services municipaux, acteurs du développement économique, résidents des quartiers riverains : le devenir des écoterritoires concerne des acteurs diversifiés, qui entretiennent vis-à-vis ces lieux des valeurs, des expériences et des aspirations tout aussi variées. En ce sens, l'atteinte des objectifs inscrits dans les plans concepts des écoterritoires ne relève pas uniquement, selon nous, des services municipaux, mais de l'engagement en continu d'une variété d'acteurs envers une vision et des objectifs partagés. Les écoterritoires sont pour nous de véritables « projets de paysage » en puissance.

Idée

Advenant qu'on réactive ou qu'on crée des tables multi-acteurs pour les écoterritoires, ne serait-il pas approprié de miser sur l'approche paysage pour outiller les parties prenantes et les fédérer autour d'une vision et d'une compréhension commune des paysages en jeu ? Et est-ce qu'on ne serait pas en mesure, ainsi, de soutenir efficacement les services municipaux dans l'atteinte des objectifs inscrits dans les plans concepts des écoterritoires ?

→ Voir recommandations #6 et #7

D'ailleurs, il en va de même pour d'autres secteurs de la ville, où l'on cherche à faire « atterrir » l'idée de transition écologique.

Idée

- Alors que Montréal cherche à soutenir en son sein le développement d'une économie accordée aux défis sociaux et écologiques de son temps, tel que cela est écrit dans le Projet de ville;
- alors qu'elle est en plein développement de « zones d'innovation » et de nouveaux milieux de vie innovants;
- et alors qu'une multiplicité d'acteurs sont déjà mobilisés pour faire évoluer les anciennes zones industrielles polluées en secteurs d'affaires repensés comme des milieux de vie, aussi contributifs à la qualité de vie humaine qu'à la santé des écosystèmes;

... ne serait-il pas judicieux de faire profiter les acteurs impliqués dans ces entreprises des acquis de la perspective paysagère ? Ne serait-il pas profitable, également, d'amener ces gens à travailler en dehors des silos habituels, pour tendre vers une vision d'aménagement intégrée, conformément à l'approche paysagère ?

→ Voir recommandations #6, #7

Pour clore ce chapitre, il importe de souligner le potentiel d'application de la perspective paysagère non seulement à l'échelle des quartiers, des secteurs de développement économique ou des écoterritoires, mais également à l'échelle métropolitaine, et ce, en interpellant plus particulièrement la perspective de l'écologie du paysage.

Le paysage naturel métropolitain est extrêmement fragmenté, et les espaces végétalisés qui subsistent sont souvent de faibles superficies et dégradés. En plus d'être associés à une plus faible biodiversité, ces phénomènes exposent davantage la flore et la faune aux stress d'origine humaine ou naturelle (espèces invasives). Que l'on cherche à s'assurer que les espaces verts et bleus urbains jouent pleinement leurs rôles écologiques (habitats, corridors écologiques, etc.) ou que l'on veuille s'assurer qu'ils prodiguent aux humains des services pérennes (gestion des eaux, fraîcheur, etc.), il faudra veiller à leur santé. Concernant le réseau de corridors verts à créer, cela implique de planifier la consolidation et les aménagements de la trame non seulement en fonction des besoins de mobilité humaine, mais tout autant en fonction d'objectifs écologiques précis. Par exemple : maintenir des habitats d'espèces ciblées le long des parcours; renaturaliser des espaces dégradés pour augmenter le nombre et la superficie des oasis végétalisées (qui pourront devenir des habitats, des zones tampons ou des pas japonais pour la connectivité écologique); etc.

Enfin, prendre en compte l'écologie du paysage implique de considérer les dynamiques écologiques supramétropolitaines, voire continentales, dans lesquelles s'inscrit le paysage montréalais. Par exemple, Ouranos nous apprend que le Québec est appelé à devenir un refuge climatique pour de nombreuses espèces qui étendent leurs aires de répartition vers le nord, au rythme de 45-70 km par décennie. Située dans le sud du Québec et au confluent de trois cours d'eau majeurs (rivière Richelieu, fleuve St-Laurent et rivière des Outaouais), la région métropolitaine a l'opportunité de contribuer positivement ou négativement, par ses aménagements, à ce grand déplacement.

Idée

Mobiliser les connaissances de l'écologie du paysage est une manière d'opérationnaliser l'objectif visant à faire de la biodiversité un élément structurant de la planification urbaine et, plus précisément, de guider le développement du réseau de corridors verts. Cela implique également de prendre en compte des dynamiques écologiques qui débordent des échelles spatiales énumérées dans le *Projet de ville*.

→ Voir recommandation #3

RECOMMANDATIONS

En nous inspirant des idées et propos développés aux chapitres précédents, nous souhaitons à présent formuler quelques recommandations à l'intention de la Ville de Montréal.

Bien que le PUM en cours de conception soit ultimement la responsabilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, nous n'ignorons pas que ce travail requiert la collaboration de nombreux autres services, directions ou bureaux municipaux. Selon nous, en concordance avec la définition du paysage que nous prônons et que nous souhaitons retrouver davantage dans le PUM, ces collaborateurs essentiels devraient inclure, minimalement, le Bureau du design, le Bureau de la transition écologique et de la résilience, le Service des Grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et le Service du développement économique. Pour éviter les formules de recommandation trop longues, nous nous contenterons de dire « la Ville » pour désigner l'ensemble de ces acteurs ainsi que tout autres acteur municipal dont nous ignorons qu'il est impliqué dans le processus.

Recommandation #1

À la lumière de l'historique de prise en compte des dimensions de paysage dans différents processus de gestion et de planification du territoire montréalais, et considérant la nécessité, au regard des défis contemporains, d'accorder aux paysages montréalais une véritable reconnaissance politique, administrative et sociale, nous recommandons à la Ville de Montréal de se doter à court terme d'une vision commune et d'un cadre de référence cohérent en matière d'intervention paysagère.

Recommandation #2

Concernant plus directement le présent exercice de consultation, nous recommandons à la Ville d'inscrire le paysage comme concept fondamental et structurant au cœur du PUM. Concrètement, pour ce faire, nous invitons la Ville à inscrire dans le PUM une définition précisant la portée sociale, culturelle et écologique du concept de paysage, en tenant compte de son rôle structurant tant en matière de protection, qu'en matière de mise en valeur et de développement du territoire montréalais, et ce, dans la perspective plus spécifique des impératifs de transition écologique à atteindre.

Recommandation #3

Afin de cadrer et de définir convenablement certaines orientations de planification et d'aménagement, nous recommandons à la Ville de réaliser des diagnostics de deux ordres :

- des diagnostics sociaux visant à identifier et à qualifier les territoires investis de valorisations paysagères;
- des diagnostics écologiques, pour mettre en lumière les dynamiques à l'œuvre aux échelles des quartiers et à l'échelle de l'agglomération (en prenant soin de puiser aux connaissances issues de l'écologie du paysage qui, elle, porte sur des échelles encore plus vastes) et pour révéler les priorités écologiques à considérer dans la planification et l'aménagement urbains, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des écoterritoires.

Les valeurs paysagères⁸ (sociales et culturelles) et les dynamiques documentées sur le territoire montréalais permettront de connaître leur incidence positives sur les enjeux climatiques et écologiques notamment.

Recommandation #4

Conformément à la perspective sociale et culturelle du paysage à enchâsser dans le PUM, nous recommandons à la Ville de se doter de critères, indicateurs ou barèmes pour encadrer l'identification, la protection et l'accompagnement de l'évolution des paysages ordinaires, en plus des paysages emblématiques.

Recommandation #5

Afin d'identifier les sites à privilégier pour la conservation, la restauration ou même la création d'espaces naturels, à l'échelle des quartiers et à celle de la métropole, nous recommandons à la Ville de se doter d'indicateurs et de critères cohérents avec les valorisations sociales et culturelles mises au jour sur les différents territoires.

Recommandation #6

Attendu que les enjeux de paysage traversent de nombreux dossiers de l'aménagement du territoire; attendu que la complexité de ces enjeux commande le plus souvent des solutions situées à l'interface des savoirs disciplinaires et des domaines d'intervention, il nous apparaît essentiel que la prise en compte du paysage passe par l'élaboration d'approches concertées en collaboration avec les multiples acteurs visés ainsi que par le soutien pour la mise en œuvre d'un chantier d'expérimentations et de projets innovants dont la valeur d'exemplarité permettront de provoquer des avenues d'intervention inédites plus adaptées à la singularité des milieux et des besoins des collectivités tout en étant porteuses de visions et de stratégies d'aménagement intégré du territoire en phase avec les objectifs de transition écologique à atteindre.

Par conséquent, nous recommandons à la Ville de Montréal de mener en interdisciplinarité et en concertation les travaux d'intégration du paysage et de la perspective paysagère au sein du PUM.

Comme il est question d'identités locales et d'occasions de leadership au concert des villes du monde engagées dans la transition écologique, il est impératif pour ce faire de mobiliser et de mettre en valeur les intelligences et forces vernaculaires : citoyennes, expertes, académiques, etc.

Recommandation #7

Afin de coordonner la bonne conduite des actions, d'accompagner les divers intervenants impliqués et de soutenir l'élaboration d'outils de gestion, de sensibilisation des publics et de diffusion des connaissances, nous suggérons à la Ville de :

⁸ Valeur paysagère: Qualité ou ensemble de qualités que les sociétés attribuent aux paysages. Les valeurs paysagères sont de nature très diverse (productive, écologique, sociale, esthétique, historique, etc.) et varient selon l'idéal des sociétés et selon les moments de l'histoire. (Busquets et Cortina, 2009)

- recentrer sur l'approche paysagère les tables de partenaires déjà mises en place pour certains territoires, qu'il s'agisse de tables rattachées à des grands parcs ou à des secteurs de développement économique;
- mettre en place des tables de concertation multi-acteurs pour les territoires investis de valorisations paysagères qui sont pour l'instant dénués de tables investies de ces mandats, notamment les écoterritoires.

Recommandation #8

Attendu que le Projet de ville nous convie à une réflexion sur un horizon de long terme, et considérant que les paysages (de même que les processus de transition écologique) s'inscrivent à l'intérieur de processus en continuelle transformation, nous recommandons à la Ville de mettre en place des mécanismes de suivi prenant la forme, par exemple, de :

- un observatoire des paysages;
- une instance de sensibilisation et d'éducation des acteurs (ex. : élus, experts, promoteurs, CCU, grand public);
- ressources en mobilisation des connaissances, pour garantir que les connaissances produites sur les valorisations paysagères percolent vers les règlements de zonage, informent les processus de délivrance de permis, et éclairent la décision publique.

Recommandation #9

Nous recommandons à la Ville de développer une gamme de programmes de sensibilisation et autres outils ciblant différentes catégories d'acteurs appelés à jouer un rôle plus important face aux paysages :

- accompagner les CCU et le Conseil du patrimoine de Montréal, dont les mandats pourraient être revus en les appelant dorénavant Conseil consultatif d'urbanisme et des paysages et Conseil du patrimoine et du paysage de Montréal;
- renforcer les capacités des citoyens à intervenir à travers les processus formels et des actions informelles pour contribuer positivement aux paysages;
- accompagner les promoteurs et les autres porteurs de projets de développement urbain, publics ou privés, pour s'assurer qu'ils participent positivement à la qualité paysagère de Montréal et, notamment, qu'ils s'acquittent de leur obligation de documenter et de prendre en compte les valorisations paysagères dans leurs projets soumis au processus d'étude d'impact sur l'environnement.

Recommandation #10

Nous recommandons à la Ville de favoriser et de soutenir l'arrimage d'experts et praticiens du paysage, des technologies et de l'innovation (intelligence artificielle et autres), qui, en collaboration, pourraient aider au développement de nouveaux outils de caractérisation paysagère adaptés au caractère multidimensionnel, multiscalaire, dynamique, évolutif et fluide des paysages.

CONCLUSION

Les paysages : vitrines sur les forces d'innovation et le leadership de Montréal

Plusieurs des défis qui se posent à Montréal et qui sont mentionnés dans le *Projet de ville* découlent en partie de pressions qui traversent les frontières et qui s'exercent sur de nombreuses métropoles, toutes régions du monde confondues. La Banque Mondiale nous rappelle en effet que 4,2 milliards d'êtres humains (soit 55 % de la population mondiale) vivent en ville aujourd'hui, et tout indique que ce nombre aura doublé en 2050. Cette tendance lourde, qui se déploie sur fond d'urgence climatique, d'effondrement mondial de la biodiversité et d'accentuation vertigineuse des inégalités de richesse, pose aux villes du monde un certain nombre de défis communs.

Devant ces défis communs, les réponses déployées par les villes, notamment au regard de l'aménagement et de la gouvernance, de l'encadrement des formes urbaines et des modes d'occupation du territoire (en leur sein et à leur périphérie), peuvent en inspirer plusieurs autres. À cet égard, il nous semble que la Ville de Montréal, ville hôte du cinquième port en importance de la côte est nord-américaine, meilleure ville étudiante de toutes les Amériques¹⁰, ville de design UNESCO, ville hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ville membre du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et ville membre des 100 Resilient Cities, a non seulement les moyens d'innover mais également un devoir d'audace, de créativité, de recherche d'excellence et d'exemplarité.

Pour y arriver, Montréal peut compter sur ses expertises internes, sur l'intelligence collective des citoyen.nes, de même que sur les forces locales d'innovation, au dynamisme et à la réputation enviables. Les 11 établissements d'enseignement supérieur localisés sur son territoire constituent autant de bassins de talents qu'il sera judicieux de mettre à profit. Imaginons des lieux, des instances ou des moments de mobilisation des connaissances sur les territoires investis de valorisations paysagères, des territoires en mutation à comprendre et à guider vers des formes originales et adaptées pour répondre aux besoins de notre temps. Imaginons un chantier d'expérimentations, de projets, prenant des formes variées (accompagnement, recherche-action, workshops, living lab, etc.) et permettant de tirer profit de relations partenariales étroites entre le milieu universitaire et la Ville.

En outre, Montréal a déjà entrepris de mobiliser une multiplicité d'acteurs dans l'accompagnement de la transformation de certains territoires à vocation économique (SIPI, Technoparc Saint-Laurent), où la qualité des cadres de vie et la mise en valeur des milieux naturels ressortent comme des axes de planification et d'aménagement primordiaux. La Ville procède par ailleurs à la requalification d'autres territoires pour en faire des quartiers innovants à prédominance résidentielle – le quartier de l'ancien Hippodrome, par exemple. Dans tous ces cas, la table est mise pour lancer des démarches ancrées dans une perspective proprement paysagère. Le travail d'accompagnement que cela implique a le potentiel de faire émerger des orientations

¹⁰ https://www.expat.com/fr/guide/amerique-du-nord/canada/montreal/15904-etudier---montr-al.html

⁹ https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview

de planification et d'aménagement intégrées, là où autrement subsisteraient peut-être des points d'achoppement entre des priorités sociales, écologiques et économiques à défendre pour ces territoires.

En somme, si Montréal parachevait le processus entamé il y a plus de 30 ans pour intégrer l'approche paysagère aux outils et instruments qui guident son développement urbain, elle se doterait de moyens particulièrement riches et porteurs pour orienter le devenir des territoires à vocation résidentielle ou économique et accompagner les acteurs concernés, dans le respect d'une vision d'ensemble et de visions locales cohérentes et intégrées.

Nous espérons que le PUM contribuera à faire du paysage la pierre angulaire d'une vision de transition écologique et de qualité de vie pour Montréal.